



Département de la Seine Maritime
MAIRIE D'INCHEVILLE

Rue Jean Moulin

76117 INCHEVILLE
Tél : 02.35.50.30.43

E-mail :mairie@incheville.fr

Compte rendu du conseil Municipal du 16 avril 2025

Date de la convocation : 09.04.2025
Date d'affichage : 09.04.2025
Nombre de conseillers : En exercice :15
Votants : 12
Abstention:0

Pour : 12
Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le seize avril à 18 heures 30 minutes, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Nicolas CATTEAU, Maire**

Étaient présents : Monsieur Nicolas CATTEAU, Maire
Mme Elodie DEFRETIN, Mr Christophe ROUSSEL, Mme Clélie BOUVILLE, Adjoint(e)s au Maire
Mr Christopher GREBOVAL, Mr Jacques LANNEL, **conseillers Délégués**
Mme Sabrina ROUSSEL, Mme Déborah LEVASSEUR, **conseillères Municipales**

Absents excusés : Monsieur Pierre TAVERNIER – Mme Jirelle HEUZE - Mme Gwennaëlle LOUVET
Mme Michèle MONSTERLET donne pouvoir à Mme Clélie BOUVILLE
M. Franck TRABUCCO donne pouvoir à M. Christopher GREBOVAL
M. Laurent RIQUIER donne pouvoir à Mme Elodie DEFRETIN
Mme Carole HAGNERELLE donne pouvoir à Monsieur Nicolas CATTEAU
Absents : /

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

M. Christopher GREBOVAL a été élu secrétaire de séance.

Mme Gersende REGNIER a été élue auxiliaire de séance.

Point sur le tableau du conseil Municipal :

À la suite du dernier Conseil municipal, trois membres de la liste d'Union et d'Avenir municipale, conduite par Monsieur José MARCHETTI, ont successivement annoncé leur démission. Il s'agit de Madame Françoise CODRON, Monsieur Marcelin GRENIER et Madame Gwenaëlle LOUVET.

Madame Élodie LEVASSEUR, membre de la liste « Dès maintenant, un nouvel avenir » conduite par Monsieur Nicolas CATTEAU, a annoncé sa démission. Elle sera remplacée par Monsieur Pierre TAVERNIER.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 07 mars 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation

2/ Vote des taux

Après un long débat sur l'impact de l'augmentation des taux sur les résidences secondaires et notamment les retombées financières mais également les conséquences en termes de population et des dotations qui en découlent, Le conseil Municipal souhaiterait augmenter de manière symbolique la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Après avoir pris connaissance des règles de lien en matière de fiscalité et notamment le retour de mail de notre conseiller aux décideurs locaux, l'augmentation de la taxe sur les résidences secondaires engendre obligatoirement l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti.

D'après la simulation consultable auprès du secrétariat, si l'assemblée décide d'augmenter la taxe sur les résidences secondaires de 21 à 25%, il faut obligatoirement augmenter la taxe sur le foncier bâti de 52.80% à 63.20%.

Le conseil municipal s'était engagé à ne pas augmenter les taxes impactant directement les inchevillois durant ce mandat, Le conseil Municipal décide donc de maintenir les taux des taxes directes locales et de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit :

- **Taxe foncier bâti : 52.80 %**
- **Taxe foncier non bâti : 55.09%**
- **Taxe habitation sur résidence secondaire : 21.00%**

Soit un produit fiscal attendu de 515 826€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par :

- **12** voix pour
- **0** voix contre :
- **0** abstention

6/ Budget Primitif – Commune

Le conseil Municipal
Le quorum Constaté
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les lois et règlements en vigueur

La municipalité propose de voter le budget primitif 2025 avec la reprise anticipée du résultat 2024. Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Ville, à savoir le projet de compte administratif de la commune et le projet de compte de gestion du comptable public. Ces documents étant tous les deux strictement concordants, le résultat est synthétisé dans un document certifié par le comptable et joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif tient compte des orientations exprimées lors de la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 14 avril 2025

Le budget s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement à **1 372 196.39 Euros**
- En dépenses et en recettes d'investissement à **990 040.07 Euros**

Le budget est voté au chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- **12** voix pour
- **0** voix contre
- **0** abstention

7/ Budget Primitif – Camping

Le conseil Municipal
Le quorum Constaté
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les lois et règlements en vigueur

La municipalité propose de voter le budget primitif 2025 avec la reprise anticipée du résultat 2024. Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Ville, à savoir le projet de compte administratif de la commune et le projet de compte de gestion du comptable public. Ces documents

étant tous les deux strictement concordants, le résultat est synthétisé dans un document certifié par le comptable et joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif tient compte des orientations exprimées lors de la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 14 avril 2025

Le budget se présente comme suit :

- En dépenses de fonctionnement à **148 904.00 Euros**
- En recettes de fonctionnement à **295 039.71 Euros**

En dépenses et en recettes d'investissement à **36 515.01 Euros**

Le budget est voté au chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- **12** voix pour
- **0** voix contre
- **0** abstention

8/ Budget Primitif – Bâtiments Industriels

Monsieur le Maire précise qu'au vu du manque de ressource pour ce budget, il devient nécessaire de le fusionner avec le budget principal. Lors d'un prochain conseil municipal, il sera donc proposé la clôture de ce budget.

Le conseil Municipal

Le quorum Constaté

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les lois et règlements en vigueur

La municipalité propose de voter le budget primitif 2025 avec la reprise anticipée du résultat 2024. Dans le cadre de cette procédure, le résultat est calculé sur la base des comptes provisoires de la Ville, à savoir le projet de compte administratif de la commune et le projet de compte de gestion du comptable public. Ces documents étant tous les deux strictement concordants, le résultat est synthétisé dans un document certifié par le comptable et joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif tient compte des orientations exprimées lors de la commission des Finances qui s'est tenue le lundi 14 avril 2025

Le budget s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de fonctionnement à **42 372.84 Euros**
- En dépenses et en recettes d'investissement à **0.00 Euros**

Le budget est voté au chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- **12** voix pour
- **0** voix contre
- **0** abstention

Monsieur le Maire précise qu'au vu du manque de ressource pour ce budget, il devient nécessaire de le fusionner avec le budget principal. Lors d'un prochain conseil municipal, il sera donc proposé la clôture de ce budget.

Questions Diverses :

Pour faire suite au projet de voyage à Bagatelle pensé par la commune et tous les paramètres d'organisation et de sécurité à prendre en considération, Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée avant de valider les différents devis. Il en ressort une majorité d'élus favorable à cet évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.